

# Annexe 1 - Grille d'analyse critériée

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



Grille critériée de positionnement du système d'évaluation de la formation (adaptée de [Berthiaume et al.](#))

|   | 1   | 2  | 3   | 4  | 5  |
|---|---|--|---|--|--|
| <b>Confidentialité</b>                            | La direction de la formation ne reçoit pas les résultats d'évaluation ; les supérieurs hiérarchiques sont les seuls à les recevoir. | La direction de la formation reçoit les résultats d'évaluation des supérieurs hiérarchiques.   | La direction et les supérieurs hiérarchiques reçoivent les résultats d'évaluation.  | Seule la direction de la formation reçoit les résultats, mais elle est tenue d'en fournir une analyse aux supérieurs hiérarchiques.  | La direction de la formation est la seule à recevoir les résultats d'évaluation ; aucune information n'est transmise aux supérieurs hiérarchiques. |
| <b>Responsabilité</b>                             | L'unité chargée de l'évaluation pilote seule le processus d'évaluation de la formation.   | L'unité chargée de l'évaluation pilote l'évaluation de la formation en prenant en compte certains besoins ou demandes de la direction de la formation. | La direction de la formation et l'unité chargée de l'évaluation pilotent conjointement le processus d'évaluation de la formation. | La direction de la formation pilote l'évaluation de sa formation en faisant appel aux ressources de l'unité chargée de l'évaluation. | La direction de la formation pilote seule le processus d'évaluation de sa formation.   |
| <b>Adaptabilité</b>                               | Un questionnaire standard est mis à la disposition de la direction de la formation et il n'est pas possible de le modifier.         | Plusieurs questionnaires standards sont mis à la disposition de la direction de la formation et il n'est pas possible de les modifier.                 | Un questionnaire standard est mis à la disposition de la direction de la formation et il est possible de le modifier.             | Plusieurs questionnaires standards sont mis à la disposition de la direction de la formation et il est possible de les modifier.     | Un questionnaire sur mesure est développé pour chaque filière de formation.  |
| <b>Réflexivité liée aux mesures de régulation</b> | Aucun dispositif n'est développé pour aider la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.          | Peu de dispositifs aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.   | De nombreux dispositifs aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.                     | Peu de dispositifs de nature variée aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.            | De nombreux dispositifs, de nature variée aident la direction de la formation à réfléchir suite à l'évaluation de sa formation.                    |
| <b>Réflexivité liée à la reddition de comptes</b> | La direction de la formation n'est pas tenue de fournir une preuve de sa réflexion suite à l'évaluation de la formation.            | La direction de la formation est tenue de fournir une preuve de cette réflexion.   | La direction de la formation est tenue d'échanger sur le contenu de la réflexion.   | La direction de la formation est tenue d'échanger sur les mesures de régulation.   | La direction de la formation est soutenue de manière systémique dans les mesures de régulation.  |